

Toute contestation sur les amendes infligées par le CD68 doit être transmise dans un délai d'un mois après publication au Bulletin Officiel, sans quoi elles deviennent obligatoirement redevables.

AFFILIATION FEDERALE				
	Part FFBB	Part Ligue	Part CD68	TOTAL
Nouveau club	112,80 €	18,60 €	18,60 €	150 €
Renouvellement club de moins de 50 licenciés	112,80 €	18,60 €	18,60 €	150 €
Renouvellement club de plus de 50 licenciés	187,80 €	18,60 €	18,60 €	225 €

COTISATION DEPARTEMENTALE ANNUELLE	
Club n'ayant que des équipes niveau départemental (jusqu'à 50 licenciés)	60 €
Club n'ayant que des équipes niveau départemental (à partir de 51 licenciés)	120 €
Club ayant au moins une équipe au niveau régional	160 €
Club ayant au moins une équipe au niveau national	200 €

TARIFS DEPARTEMENTAUX		
Engagement d'une équipe en championnat départemental (coupe incluse). <i>Précision :</i> Les frais d'engagements sont pris en compte dès la 1 ^{ère} journée officielle du championnat, pour toutes les catégories. Ainsi, l'engagement n'est pas facturé si une équipe est retirée avant le début du championnat.	SENIORS PRF/PRM	130 €
	SENIORS Autres catégories	100 €
	SENIORS – nouvelle équipe en 2 ^e phase	50 €
	SENIORS 3x3	30 €
	JEUNES	80 €
	JEUNES – nouvelle équipe en 2 ^e phase	40 €
	JEUNES 3x3	20 €
	MINI BASKET	50 €
	MINI BASKET – nouvelle équipe en 2 ^e phase	25 €
	PLATEAU MINIBASKET (par équipe)	30 €
PLATEAU MINIBASKET – nouvelle équipe en 2 ^e phase	15 €	
Remboursement des frais de déplacement par km		0,40 €
Frais de confirmation de réclamation (montant remboursé en cas de réclamation fondée)		100 €

FORFAITS		
Championnats 5x5	Abandon de terrain – toutes catégories	150 €
	Forfait simple annoncé ou non en seniors	100 €
	Forfait simple en jeunes/minibasket (sauf si la rencontre est refixée sous 8 jours)	50 €
	Forfait général (après avoir joué au moins une rencontre)	100 €
Championnats 3x3	Forfait simple ou forfait général	50 €
Coupe du Crédit Mutuel	Pour une équipe de niveau national	300 €
	Pour une équipe de niveau régional	200 €
	Pour une équipe de niveau départemental	100 €
Coupe U15	Par équipe	100 €

AMENDES ADMINISTRATIVES		
Rencontre non fixée (après rappel dans BO)		50 €
Feuille e-marque non récupérée sur FBI et remplie sur bloc papier		20 €
Feuille e-marque non récupérée sur FBI et faite manuellement sur e-marque		20 €
Feuille non transmise dans les délais (e-marque, PDF ou papier)		20 €
Feuille déclarée perdue (trois semaines)		100 €
Feuille incomplète ou mal remplie ou avec une signature non conforme		10 €
Résultats non communiqués dans les délais (par rencontre)		20 €
Non-retour d'imprimés réglementaires (ex : engagement, brûlage, ...)		50 €
Impayés (factures, arbitrage, pénalités financières), après premier rappel		+10 %
Dossier de licence mal saisi sur e-licence et validée par le club sans vérification		20 €
Dérogation tardive	Seniors (au-delà du 2 ^e vendredi 12h)	35 €
	Jeunes (au-delà du 2 ^e vendredi 12h)	25 €
	Minibasket (au-delà du dernier mercredi 18h)	10 €
Licence manquante sur la feuille de marque (maximum 5 par rencontre)	Seniors - Jeunes	20 €
	Minibasket	10 €
Absence d'assistant de table licencié du club pour 1 équipe jouant sur terrain neutre		50 €
Participation irrégulière à une rencontre en championnat seniors/jeunes (jouer sans licence, absence de surclassement médical, joueur en étant brûlé ou suspendu, etc...)		75 €
Ligne arbitre ou table de marque non remplie (par poste)		20 €
Absence de numéro de licence au dos de la feuille (arbitre, table, délégué)		10 €
Non-respect des règles de brûlage (liste non modifiée dans les délais)		30 €
Absence ou non qualification d'un délégué de club majeur licencié en PRM ou PRF		40 €
Non-respect de l'écart maximal en minibasket		30 €

ARBITRAGE 5x5 (les pénalités sont déduites des versements faits aux arbitres)		
Indemnité de déplacement	par km A/R	0,40 €
Indemnité de match	Jeunes	28 €
	Seniors	32 €
Indemnité pour évaluation (incluant présence, déplacement, compte-rendu)	Jeunes	28 €
	Seniors	32 €
Indemnité pour désignation sur une rencontre ou un doublé de rencontres n'ayant pas lieu		10 €
Manquement du 1 ^{er} arbitre dans le travail administratif		10 €
Retour de convocation sans justification médicale		18 €
Absence à une des ½ journées de rentrée (pré-saison)		25 €
Absence non justifiée sur une rencontre désignée		40 €
Non-respect volontaire du Règlement Sportif départemental		40 €

ARBITRAGE 3x3		
Indemnité de déplacement	par km A/R	0,40 €
Indemnité de tournoi organisé par le CD68	U13 à Seniors	30 €

MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES		
Faute technique ou faute disqualifiante sans rapport pour un joueur ou un entraîneur (nominatif) en championnat départemental ou coupe départementale	1 ^{ère} faute	25 €
	2 ^{ème} faute	50 €
	3 ^{ème} faute	100 €
	4 ^{ème} faute	150 €
	5 ^{ème} faute et suivantes	200 €
Faute technique banc		25 €

PRIX DES LICENCES				
	Part FFBB	Part GES	Part CD68	TOTAL
SOCLE pour tout licencié en club (y compris VxE)	14 €	8 €	14 €	36 €
EXTENSIONS POUR PRATIQUE DANS SON PROPRE CLUB (le prix se rajoute au socle)				
Extension Compétition U3 à U11	1 €	0 €	4 €	5 €
Extension Compétition U12 à U15	7 €	1,50 €	5 €	13,50 €
Extension Compétition U16 à U18	17 €	3 €	5 €	25 €
Extension Compétition U19 à Seniors	17 €	4,50 €	6 €	27,50 €
Extension Loisir U19 et +	10 €	3 €	3 €	16 €
Extension Entreprise (corpo) U19 et +	10 €	4,50 €	6 €	20,50 €
EXTENSIONS POUR PRATIQUE DANS UN SECOND CLUB (le prix se rajoute au socle et à l'extension ci-dessus)				
Prêt (licence T) U13 et avant	0 €	0 €	0 €	0 €
Prêt (licence T) U14-U15	18 €	15 €	20 €	53 €
Prêt (licence T) U16 et +	35 €	15 €	20 €	70 €
AST Compétition U13 et avant	0 €	0 €	0 €	0 €
AST Compétition U14-U15	15 €	0 €	0 €	15 €
AST Compétition U16 et +	24 €	0 €	0 €	24 €
AST Entreprise (corpo)	19 €	0 €	0 €	19 €
DROIT DE MUTATION (le prix se rajoute au socle et aux extensions)				
Pour tout licencié changeant de club (U14 et +)	20 €	20 €	20 €	60 €
MICROBASKET (pas de socle à payer)				
Micro Basket U3 à U5	0 €	0 €	6 €	6 €

ASSURANCE INDIVIDUELLE DES LICENCIÉS		
RC (responsabilité civile en cas de dommage causé à un tiers) - obligatoire		Incluse
IA (individuelle accident en cas d'accident du licencié) - facultative		
	Option A : « Frais médicaux », « Décès », « Invalidité permanente »	2,17 €
	Option B : garanties de l'option A + « Indemnités journalières »	6,27 €
	Option C : option complémentaire permettant d'augmenter les capitaux en cas d'invalidité accident qui se cumule à l'option A ou l'option B pour 0,36 € de plus	A+C : 2,53 € B+C : 6,63 €